Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 3 février 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jean Calisti, 3 février 1868, 1868-02-03

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 13/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45751

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation2 p. (253r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction3 février 1868
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCalisti, Jean
Lieu de destinationLaon (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45751?context=pdf

Description

RésuméCalisty a informé Godin qu'Hincellin a été nommé instituteur adjoint au Nouvion. Godin apprend à Calisti qu'Hincellin a refusé cette nomination pour des motifs qu'il lui expliquera. Godin demande à Calisti si Hincellin est libre de partir, car Poëtte doit prochainement arriver.

Mots-clés

Éducation, Emploi, Familistère
Personnes citées

- Hincellin [monsieur]
- Poëtte, Alexandre Onésime

Lieux citésLe Nouvion-en-Thiérache (Aisne)
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 17/12/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45751?context=pdf

3 février

A Monsieur Calisti

Monsieur

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la nomination de M. [illegible] comme instituteur adjoint au nouvelle division que je me suis empressé de lui faire connaître.

Vous avez du recevoir de lui une lettre par laquelle il me dit vous faire connaître son refus et les motifs qu'il a à faire valoir auprès de vous à ce sujet.

Avec moi il peut être libre quand il le voudra car j'attends M. Poëtte d'un jour à l'autre. S'il ne se rend pas au Nouvion cela ne peut tenir qu'aux motifs qu'il a dû vous expliquer lui même.

Je vous remercie Monsieur de l'obligeance et de l'empressement que vous avez mis à me mettre en rapport avec M. Poëtte j'ai bon espoir en sa capacité.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments de parfaite considération

Godin